ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

COMMUNE DU MUY AM/PM/2025 N°039

ARRETE DU MAIRE

Restriction particulière au stationnement devant la salle polyvalente sise avenue Sainte-Anne A l'occasion de la soirée COUNTRY Samedi 24 mai 2025

LE MAIRE DU MUY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 :

VU le code de la route et notamment son article R 417-10;

VU la demande formulée le 21 mars 2025 par madame Françoise DESPONT, présidente de l'association « EXPRESSION PAR LA DANSE », sollicitant la réservation des trois places de stationnement situées devant la salle polyvalente sise avenue Sainte-Anne, à l'occasion de la soirée COUNTRY, qui a lieu le samedi 24 mai 2025 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1: Le stationnement de tous les véhicules est interdit du vendredi 23 mai 2025 à 20h00 au dimanche 25 mai 2025 à 03h00, sur les trois places de parking situées devant la salle polyvalente sise avenue Sainte-Anne, dans le cadre de la manifestation.

ARTICLE 2 : Des panneaux d'interdiction et des barrières sont mis en place par les agents du centre technique municipal afin d'informer les usagers.

ARTICLE 3 : Tout véhicule constaté en infraction au présent arrêté peut être verbalisé et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la Brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

ARTICLE 4: Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

Chef de la police municipale du Muy

Commandant de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy

Responsable des services techniques du Muy

Qui sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Mis en ligne sur le site du Muy « ville-lemuy.fr »

Date:

2 2 AVR. 2025

LE MUY, le 15 avril 2025

Le Maire,

Liliane BOYER